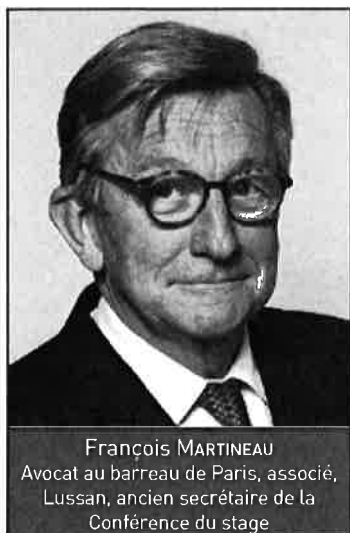


LE SOLDAT DU DROIT 277j9



François MARTINEAU
Avocat au barreau de Paris, associé,
Lussan, ancien secrétaire de la
Conférence du stage

“ Soldats du droit, nous devons, cent ans plus tard, continuer de l’être, chacun à notre manière, chacun à notre poste ”

Le 24 octobre 1916, il y a juste cent ans, le fort de Douaumont, position clef de Verdun, était repris par les troupes françaises, régiments colonial et bourbonnais, unis dans le même élan. Aujourd’hui, non loin des pentes du fort, devant l’Ossuaire, épiscentre symbolique et de la bataille et des lieux de mémoire de l’Argonne, se trouve encore un curieux monument, élevé en souvenir d’un député français tué : celui du « soldat du droit », hommage voulu par ceux qui virent dans la victoire le triomphe du droit sur l’ennemi.

Soldats du droit, nous devons, cent ans plus tard, continuer de l’être, chacun à notre manière, chacun à notre poste. Nous devons nous battre, encore et toujours, pour que la totalité du pays continue d’obéir aux lois de la République et ne s’abandonne pas, par endroits, à une nouvelle norme pérégrine dont la compatibilité avec nos institutions, pour certains, n’est pas démontrée, ou pire, à la force de la délinquance ; nous convaincre à cet égard que les royaumes d’Argot ne sont pas une fatalité historique, et qu’il y aura toujours un lieutenant général de police pour envoyer le grand Coësre aux Galères. Nous devons nous battre pour empêcher les grands cavaliers numériques, forts de leur puissance disruptive et de leur avance technologique, de nous aliéner radicalement malgré les dispositions protectrices de la vie privée ; nous battre pour qu’Internet ne devienne pas un terrain défoncé, pilonné sans relâche par

les *malwares*, une sorte de *no man’s land* hérissé de vains barbelés, et sur lequel se déploieraient, cyber attaques en ligne, les vagues compactes de la grande criminalité. Nous devons nous battre pour tenter d’imposer aux acteurs de la société mondiale, États, organisations, individus, le respect des lois en vigueur et des principes moraux qui les inspirent ; la vocation du droit n’est pas seulement de servir de mortier d’appui dans le combat économique, et de n’être qu’une justification, plutôt qu’une rationalité. Nous devons nous battre pour la clarté de nos normes, en résistant à ce bombardement incessant de directives hâtivement transposées, écrites dans un français de

traducteur, et qui asphyxient notre raisonnement juridique. Nous devons nous battre pour défendre les procédures et concepts du droit continental, héritage de la Romanité, des Lumières et de la Révolution, surtout quand il n’est pas nécessaire de les faire évoluer.

Ce combat doit évidemment être mené de concert avec les autres pays européens, et surtout avec l’Allemagne ; c’est la raison pour laquelle, en ce jour anniversaire, le fait que le drapeau allemand flotte sur le fort du Douaumont ne doit pas choquer ; il est non seulement le signe qu’une réconciliation des peuples est possible, mais encore le symbole de notre coopération nécessaire.

Nous devons nous battre, en somme, pour éviter que tous ceux qui, à Verdun ou ailleurs, sont morts pour défendre leurs idéaux, n’aient envie de s’extraire de leur gangue de glaise, et, tels les témoins de boue du film *J’accuse* d’Abel Gance, ne viennent demander : « mais qu’avez-vous fait de notre démocratie ? »... ●